

Affichage

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Convocation en date du 15 mars 2018.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance budgétaire, le 29 mars 2018, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, CADREN Vincent, ALLAIN Valérie, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, CENSIER-LEMAIRE Marie, Christian LE NORMAND (présent à partir du point 6).

Absents excusés : Alain FLAGEUL (procuration à Joël LE JEUNE), Daniel JACOB (procuration à Jean-Michel LANDOUAR), Christian LE NORMAND (procuration à Isabelle METAYER) absent jusqu'au point 5 inclus.

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : Jeanne LE GRAND.

1- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

▪ Commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 530 000 € dont :

➤ Charges à caractère général	334 800 €
➤ Charges de personnel	640 000 €
➤ Virement aux investissements	269 000 €
➤ Autres charges de gestion courante	158 300 €
➤ Charges financières	61 000 €

Recettes : 1 530 000 € dont :

➤ Excédents antérieurs reportés	16 444 €
➤ Atténuations de charges	20 000 €
➤ Produits des services du domaine	117 000 €
➤ Impôts et taxes	782 980 €
➤ Dotations, subventions et participations	449 933 €
➤ Autres produits de gestion courante	79 043 €

TAUX D'IMPOSITION

➤ Taxe d'habitation	15,94
➤ Foncier bâti	20,84
➤ Foncier non bâti	72,99

Ces taux sont sans augmentation depuis 2009.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 573 000 € (dont 249 800 € de report)

➤ Déficit reporté	223 490 €
➤ Emprunts et dettes	210 000 €
➤ Subventions d'équipement versées	109 100 €
➤ Immobilisations incorporelles	10 450 €
➤ Immobilisations corporelles	723 000 €
➤ Immobilisations en cours	232 800 €

Recettes : 1 573 000 € (dont 42 800 € de report)

➤ Virement fonctionnement	269 000 €
➤ Dotations, fonds divers et réserves	492 490 €
➤ Subventions d'investissement	365 200 €
➤ Produits des cessions	0 €
➤ Emprunts et dettes	397 810 €

Soit une prévision d'emprunt de 397 000 €.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

En section de **fonctionnement**, ce budget tend à maîtriser les charges à caractère général en limitant les dépenses de combustibles et carburant et en diminuant les coûts d'entretien et de réparation du matériel du fait du remplacement de matériels anciens au service technique. En 2016 et 2017, le tracto-pelle, la tondeuse et le tracteur-remorque ont été changés, en 2018 nous remplaçons un véhicule. Cependant, le chapitre des charges à caractère général est en hausse de 1.15 % car il inclut les travaux en régie (à contenir dans une enveloppe de 50 000 € de fournitures) qui seront effectués pour l'accessibilité, le camping, les abords de la coopérative et l'école. Pour les charges de personnel (+ 1.59 %) nous sommes sur une année de transition avec 3 mois de doublon au secrétariat général, le remplacement de deux agents en longue maladie (dont une reprise à mi-temps thérapeutique), et un contractuel, en renfort au service technique, durant 7 mois. L'attribution de compensation versée à Lannion-Trégor Communauté est en baisse de 48% compte tenu du transfert de la compétence « taxe de séjour » au 1^{er} janvier 2018. Les charges de gestion courante sont en baisse de 10.77% en raison essentiellement d'un trop payé de 10 744 € au Sivu Aod ar Brug (CLSH) qui est déduit de notre participation 2018. Le virement à la section d'investissement passe de 303 000 € en 2017 à 269 000 €.

Les recettes sont comme chaque année plutôt sous-estimées. L'excédent cumulé de 2017 est repris à hauteur de 16 444 € (après affectation de 430 490 € en investissement). Les dotations, non connues actuellement, sont estimées avec prudence. Le produit des impôts locaux progresse, par rapport au CA 2017, de 14 500 € grâce à la revalorisation des bases et à l'augmentation de la matière imposable (nouvelles constructions). La recette provenant de l'excédent cumulé du camping est de 25 751 €.

L'équilibre du budget est fait sans augmentation des taux d'imposition (comme chaque année depuis 2010).

En section d'**investissement**,

En 2018 les travaux nouveaux concerneront l'aménagement de Kerguerwenn (180 000 € dont 119 000 € de financements), l'extension des vestiaires du terrain de foot (174 000 € dont 71 500 € de financement du Contrat de Territoire) et la construction du boulodrome (160 000 € dont 49 700 € provenant du Contrat de Territoire).

Sont également prévus :

- à l'église de Locquémeau (138 400 €) pour solder les travaux de restauration du chœur et engager les travaux de menuiserie (armoire à bannière, fonts baptismaux), enduit intérieur avec badigeon et chaulage sur l'ensemble de la nef). Ces travaux sont financés entre 70 et 80%.
- le programme de voirie (81 000 €) pour la rue Marguerite Allain-Faure, la route de Kernevez (moitié avec Saint-Michel), l'entrée du bourg de Trédrez (place de l'église) et le carrefour de Kervourdon (moitié avec Saint-Michel également)
- la participation au rond-point de Saint-Jean (75 000 €)
- l'acquisition du centre nautique du Vorlenn avec quelques travaux pour 60 000 €
- l'aménagement des abords du presbytère (mur) sur 2 ans, soit 30 000 € en 2018
- des acquisitions de terrains pour 20 000 €
- des travaux à l'école (dont la réfection des sols dont réfection des sols et installation de stores) pour 15 000 €
- des travaux basse tension – éclairage public pour 15 000 € dont la rue Marguerite Allain-Faure
- l'achat d'un véhicule et de matériel pour le service technique (14 000 €)
- la sécurisation du service technique (12 000 €)
- de la signalisation pour 6 000 €
- du mobilier et matériel à la mairie pour 4 000 €

L'équilibre du budget est fait par un emprunt de 397 000 € dont les remboursements n'impacteront pas la santé financière de la commune puisque les annuités de remboursement de la dette restent stables en 2018 et diminuent de 45 000 € en 2019.

BUDGETS ANNEXES

- Camping municipal
Fonctionnement 108 000 €

- Pompes du port de pêche
Exploitation 93 000 €
Investissement 11 185.80 €

Le budget de la commune et les budgets annexes (camping, pompes) ont été votés à l'unanimité moins trois voix contre de l'opposition. Isabelle Métayer a précisé que le vote contre porte sur le montant du programme de voirie que l'opposition juge trop conséquent.

AUTRES BUDGETS

- Eau
Exploitation 254 000 €
Investissement 125 000 €

- Port de Plaisance
Exploitation 33 000 €
Investissement 24 268.64 €

Ces deux budgets ont été votés à l'unanimité.

▪ **CCAS**

Budget de fonctionnement de 5 300 € comprenant essentiellement le repas des anciens, les colis de Noël ainsi que les secours aux personnes. Il est équilibré par une subvention du budget de la commune de 4 000 € (identique depuis 2014).

▪ **Caisse des Ecoles**

Budget de fonctionnement de 117 000 € équilibré par une subvention de la commune de 57 000 €. Ce budget ne comprend que les dépenses et recettes liées à la cantine (5 jours par semaine jusqu'en juin et 4 jours par semaine à compter de septembre) et à la garderie. Toutes les autres dépenses concernant l'école (fournitures scolaires, jouets de Noël, voyages et déplacements, matériel et personnel des activités TAP) sont sur le budget de la Commune.

Le bilan cantine de l'année 2017 fait apparaître une augmentation de 5.61% du nombre de repas (12 864) par rapport à 2016. Le prix de revient du repas est de 6.58 € (6.44 € en 2016). Le repas enfant est facturé, selon le quotient familial, entre 2.25 € et 3.40 €. La différence est prise en charge par la Commune.

En 2017, la fréquentation de la garderie est en baisse de 5.28% (moyenne mensuelle de 50 enfants contre 53 en 2016).

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil décide, de ne pas augmenter les taux d'imposition fixés comme suit :

➤	Taxe d'habitation	15,94
➤	Foncier bâti	20.84
➤	Foncier non bâti	72.99

Unanimité.

3- VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal après examen des propositions, a voté, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2018 qui seront versées aux associations sous réserve de présentation des comptes 2017 et du budget prévisionnel 2018 :

Subventions locales

- Amicale des employés communaux	400.00 €
- Amicale des employés communaux – Noël des enfants	320.00 €
- Amicale de l'école (section jogging)	200.00 €
- Amicale de l'école de Trédrez-Locquémeau (subvention exceptionnelle séjour ski)	657.00 €
- Amicale de l'école de Trédrez-Locquémeau	580.00 €
- Amicale de l'école Section gym	210.00 €
- Amicale de l'école Bibliothèque de Trédrez-Locquémeau	2 100.00 €
- Amicale de l'école Bibliothèque de Trédrez-Locquémeau (subvention exceptionnelle d'équilibre)	300.00 €
- Association des propriétaires et des chasseurs de TL	210.00 €
- Association patrimoine et histoire de Trédrez-Locquémeau	300.00 €
- Association Tohu Bohu	1 020.00 €
- Association Encas'Danse	150.00 €
- Association « Le Flambart de Locquémeau »	1 000.00 €
- Association « le Park Kreiz »	50.00 €
- Association de Kerbabu	50.00 €
- AS Trédrez-Locquémeau	1 200.00 €
- Chorale « L'air de rien »	340.00 €
- Club les Goëlands	300.00 €
- F.N.A.C.A	230.00 €

- Les amis de Trédrez	50.00 €
- Les Routards de Keravilin	50.00 €
- Skol Boullou Trédrez-Locquémeau	300.00 €
- Tud Roskoualc'h	50.00 €
- Association AUTHOR	50.00 €

Subventions semi-locales

- A.N.A.C.R. Les amis de la Résistance	65.00 €
- Al Levrig / Ti Ar Vro	65.00 €
- Comité Départemental des Pêches (antenne Paimpol)	65.00 €
- Eaux et rivières de Bretagne	65.00 €
- Entente cycliste de Plestin Les Grèves	100.00 €
- SNSM Trébeurden	150.00 €

Subventions liées à des adhérents de la commune

- Association Ploum-Informatik	100.00 €
- Association sportive du collège du Penker (26 élèves x 9 €)	225.00 €
- Association « Un enfant une famille bretonne »	65.00 €
- Bâtiment CFA 22 (2 élèves x 45 €)	90.00 €
- Chambre des métiers Saint-Brieuc (4 jeunes x 100 €)	400.00 €
- Cinéma Le Douron Plestin	500.00 €
- MFR de Plabennec-Ploudaniel (1 élève x 50 €)	50.00 €

Subventions éducatives et humanitaires

- Skol Diwan	110.00 €
- Ass. départementale de protection civile (1456 hab x 0.05 €)	72.80 €

Subventions sanitaires et sociales

- Association des donneurs de sang canton Plestin	210.00 €
- Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 22)	65.00 €
- Secours Populaire Français de Plestin	130.00 €
- Secours catholique St Brieuc	130.00 €
- Association La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose	65.00 €
- Banque alimentaire des Côtes d'Armor	490.00 €
- Société de St Vincent de Paul	130.00 €
- AFM Téléthon 22 (fonctionnement)	100.00 €

Total 13 559.80 €

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018

→ APPRIÈGE

4 – Complément au programme de voirie 2018

En séance précédente, le conseil avait voté le programme de voirie à hauteur de 75 000 € pour les voies suivantes :

- Rue Marguerite Allain-Faure	39 297.42 € TTC
- VC de Kernevez (Saint-Michel participe pour la même somme)	13 555.74 € TTC
- Rue Saint Quémeau	4 684.82 € TTC
- Reprises des eaux pluviales et raccordements au réseau :	
- Penn ar Roz (Blévennec)	1 337.86 € TTC
- Roskoualc'h (Guegan)	1 204.46 € TTC
- Allée du Dourven (Blévennec)	1 204.46 € TTC
- Entrée bourg Trédrez (place église)	13 146.64 € TTC

Les communes de Saint-Michel et Ploumilliau ont proposé de réaliser également l'enrobé de Kervourdon (devis du Syndicat de Voirie de 15 126.23 € TTC) selon les participations suivantes :

Partie Ploumilliau : 3 329.41 € TTC

Partie Trédrez et Saint-Michel : 5 898.41 € TTC chacun

Ce qui porte le montant du programme de voirie 2018 à 80 330 € TTC, arrondi à 81 000 €.

Le conseil a sollicité le fonds de concours possible de LTC à hauteur de 20% sur les deux opérations principales.

Unanimité.

5- Aménagement extérieur de la coopérative

Ce dossier sera examiné lors d'un prochain conseil, après passage en commission des travaux.

6 – Centre nautique du Vorlenn

(Arrivée de Christian LE NORMAND)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil a décidé d'acquérir, auprès de la Ligue de l'Enseignement 22, le bâtiment du centre du Vorlenn au prix de 50 000 € nets vendeur, à charge pour la commune de faire pratiquer les diagnostics nécessaires dans le cadre de la vente.

Le projet d'utilisation des locaux, en partenariat avec LTC dans le cadre du plan nautique avec l'école de voile de Plestin-les-Grèves, sera discuté et établi dans le courant de l'année 2018 pour un démarrage des activités souhaité en 2019.

Unanimité.

7- Questions diverses

* Sur proposition de Patrick JORAND, adjoint, un dossier de demande de financement auprès de la Région et de LTC (bilinguisme) sera constitué pour la signalétique des chemins de randonnées sur la commune. Unanimité.

* Enfin le conseil a entériné l'avenant à passer avec les services de l'Etat pour la transmission électronique des documents budgétaires via Megalis à compter du 1^{er} juillet prochain. Unanimité.

Séance levée à 20 h 15.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 03.04.2018.